



Association  
des architectes paysagistes  
du Québec

## OPINION DE L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTE DU QUÉBEC SUR LE PROJET DE POLITIQUE DE L'ARBRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Présenté à la consultation publique de  
la commission permanente du conseil sur le développement culturel  
et la qualité de vie du milieu de vie  
Mai 2005

L'Association des Architectes Paysagistes du Québec a pour mission de promouvoir la création et la valorisation du paysage en milieu naturel et construit dans le but de constituer un cadre de vie sain, fonctionnel, esthétique, axé sur les besoins des populations tout en répondant à des exigences écologiques. Par conséquent, nous **tenons à souligner** la pertinence de l'établissement d'une politique mettant l'arbre, sa planification, sa gestion et son entretien au service d'une vision globale de mise en valeur qui intègre patrimoine, environnement et paysage dans une action concertée.

Nous profitons d'ailleurs de cette audience pour **féliciter publiquement** l'administration municipale de Montréal pour son initiative.

L'occasion est choisie pour nous de présenter le rôle de l'architecte paysagiste comme un intervenant majeur dans la mise en œuvre d'une politique de l'arbre. L'architecte paysagiste est le professionnel le plus diversement impliqué dans la plantation d'un arbre. Il planifie l'aménagement des sites et en spécifie le choix de plantations. Il participe à toutes les étapes de mise en œuvre des travaux de plantation dans l'espace piétonnier urbain. Il s'assure d'appliquer toutes ses connaissances à la plantation du « bon arbre au bon endroit » et de donner à la plantation des conditions viables pour sa croissance. Il intervient dans la gestion des grands parcs et ensembles naturels et préconise les mesures d'équilibre entre la végétation et les autres usages ou objectifs de la mise en valeur d'un site.

En regard du projet de politique, nous **constatons** une préoccupation grandissante pour une juste place de la plantation dans la ville contemporaine. La végétation, dont l'arbre est une composante majeure, devient un enjeu mieux compris dans ses diverses facettes : environnementale, esthétique et patrimoniale. Cette valorisation est

souhaitable dans la mesure où la ville devient l'environnement quasi exclusif d'une portion grandissante de la population québécoise. **Montréal a donc l'obligation de se doter de moyens durables de développer le capital arboricole de son territoire** et il est clair que nos élus ont l'intention de s'acquitter de cette responsabilité.

L'attitude positive et éminemment souhaitable d'introduire l'arbre dans l'ensemble des milieux d'intervention ne doit pas occulter le fait que **l'arbre ne sera jamais un absolu**. Il ne peut résoudre la variété des préoccupations imbriquées dans l'aménagement de la ville. Si ici, l'arbre devient le choix privilégié par l'aménagement, là, des objectifs de diversité écologique, de valeur patrimoniale ou de choix d'usage collectif peuvent commander la création et le maintien de zones où la plantation n'a pas sa place. L'arbre en ville doit avant tout **souscrire à la règle fondamentale de la diversité du cadre de vie**. Si ne pas planter doit être justifié, le geste de planter l'exige tout autant.

Cette réflexion nous amène à la recommandation

1. **Que l'énoncé de l'action 3 soit plus clair et juste en révisant la terminologie abusive de « forêt urbaine » pour privilégier celle de « capital arboricole ».** Il s'agit bien dans ce cas de préserver un capital, un bien, une ressource qui doit être renouvelée par une approche de plantation plus diversifiée, écologiquement adaptée, et un meilleur entretien arboricole. Le concept de « forêt urbaine » revêt des dimensions plus complexes au plan de l'écologie urbaine et déborde le seul aspect de la plantation. Étant donné que ce concept n'est pas développé dans ce document, l'usage abusif de cette terminologie risque d'induire une compréhension erronée dans l'entendement du lecteur.
2. **Que l'action 4 nuance la restriction de l'abattage et accepte qu'une telle mesure soit admissible lorsque la justification fait valoir et amène la preuve d'un bénéfice environnemental, paysager ou patrimonial,** notamment dans les cas de création de milieux de clairière ou de lisière arbustive pour attirer une faune diversifiée, dans les situations où la protection d'un patrimoine architectural ou d'une vue pittoresque s'impose et dans des situations où des valeurs reconnues collectivement sont mises de l'avant. À terme, c'est une valorisation intégrée du milieu que les décideurs, créateurs, promoteurs seront conduits à promouvoir.
3. **Que l'action 10 soit le terreau sur lequel se construise la recherche interdisciplinaire incontournable en vue de développer une stratégie de foresterie urbaine impliquant tous les acteurs de l'aménagement du territoire et, particulièrement, ceux concernés par l'amélioration de la qualité de l'air urbain.** On y propose avec justesse de développer la recherche arboricole. Cependant, cet objectif restreint ne servira pas la Politique de l'arbre à terme. Il faut également développer une meilleure compréhension du rôle de la biomasse en milieu urbain, de son rapport avec la physiographie du territoire, la dynamique climatique et les incidences de la pollution dans les divers arrondissements. Cette connaissance sera le meilleur outil pour mobiliser les

acteurs dans la recherche de solutions durables car le développement durable ne se bâtit pas sur la foi, mais sur la connaissance.

Il importe que la Politique de l'arbre devienne un outil pour une meilleure gestion de l'arborisation en milieu urbain. Ce projet devra faire sa place dans le milieu montréalais où les valeurs sont très disparates d'un arrondissement à l'autre. L'approche est assez progressive et pragmatique pour laisser espérer un effet durable sur les pratiques d'arboriculture de la Ville de Montréal.

Cependant, cette politique passe sous silence les avenues débouchant sur une réelle stratégie de foresterie urbaine qui mette à profit des savoir-faire interdisciplinaires et une vision environnementale qui reste à développer par la Ville de Montréal. Espérons qu'une prochaine décennie nous en rapproche.

À Montréal, le 9 mai 2005